



27 Boulevard Saint Martin – 75003 PARIS
Site : <http://www.sitecommunistes.org>
Hebdo : communistes-hebdo@sitecommunistes.org
Courriel : communistes@sitecommunistes.org

01/01/2024

Résumé des questions économiques et sociales.

n° 155 semaine 1^{er} janvier 2024

TOUR EIFFEL : LES SALARIÉ-ES EN GRÈVE !

La Tour Eiffel est restée fermée le 27 décembre, suite à un mouvement social.

Une action symbolique à une date symbolique. Ce mercredi 27 décembre, nous fêtons les 100 ans de la mort de Gustave Eiffel. Les salarié-es de la Tour Eiffel se sont mobilisés pour dénoncer la gestion actuelle qui mène tout droit la Société d'Exploitation de la Tour Eiffel (SETE) dans le mur. Un contrat de délégation de service public, lie la Tour Eiffel à son propriétaire et principal actionnaire, la Ville de Paris, pour la période 2017-2030.

Dès le départ, les organisations syndicales ont dénoncé un modèle trop ambitieux et intenable (sous-évaluation des budgets travaux, sur-évaluation des recettes basées sur des objectifs de fréquentation annuelle de 7,4 millions de visiteurs !) Ce modèle est basé sur des niveaux de fréquentation jamais atteints, symbole d'un sur-tourisme décomplexé !

Le modèle économique était basé sur une augmentation de 50% du prix des billets en début de contrat : Cette hausse devait servir à financer les travaux jusqu'en 2023, et permettre à la Ville de Paris de multiplier par 6 ou 7 le montant de la redevance par la suite (de 8 à 50 millions par an). Nous avons dénoncé le mode de calcul de cette redevance qui devenait confiscatoire au-dessus d'un certain niveau de recettes (80% étaient alors reversés en redevance) D'un modèle intenable nous sommes arrivés à un modèle invivable ! En effet, la SETE est confrontée à deux problématiques :

- D'une part la période COVID a amputé le monument d'importantes recettes issues de la billetterie. Le résultat d'exploitation sur la période 2017 -2021, affiche une perte proche des 100 Millions €, contre un bénéfice de 15 Millions € initialement attendu.
- D'autre part, le montant des travaux à financer, dérive de manière incontrôlée et insupportable pour les équilibres financiers de la SETE. La dernière estimation du coût des travaux à réaliser sur le monument atteint 352 Millions €, en progression de 128 M€ depuis 2019, principalement pour les postes de peinture, gestion du plomb et ascenseurs nord. Entre les pertes d'exploitation liées au COVID, et les surcoûts des travaux, on frôle le ¼ de milliard d'euros !!

En parallèle, la SETE devra verser 40 millions à la Ville, fin 2024 et avec le remboursement programmé des emprunts liés au COVID, la SETE sera en insuffisance de trésorerie dès le 1er semestre 2025. Depuis 18 mois, les salarié-es attendent sans succès des propositions de la direction et de la Ville sur une refonte de modèle économique permettant de remettre à flot la SETE et de pouvoir financer dans les années à venir un ambitieux programme de conservation du monument emblématique de la France. Les organisations syndicales n'ont pas souhaité impacter les visiteurs durablement pendant cette période de fête (d'où la décision de ne fermer qu'une journée pour montrer la détermination des salarié-es à défendre leur entreprise) mais si la situation perdure et que la ville refuse de revoir son modèle de gestion irréaliste, **la Tour Eiffel sera fermée pendant la période des Jeux Olympiques.**

ÉLECTRICITÉ : LES FRANÇAIS SERONT SAIGNÉS À BLANC EN 2024 !

Carnage social en perspective : alors que les factures d'électricité ont bondi de 25% entre février et août 2023, les autorités vont augmenter en 2024 une taxe indirecte sur l'électricité pour les ménages. Cette mesure viendra s'ajouter à la fin du bouclier tarifaire, accélérée par le gouvernement qui souhaite s'en débarrasser dès la moitié de l'année 2024, soit 6 mois avant la date initialement annoncée.

Une hausse de 10% des prix de l'électricité est ainsi prévue en 2024 pour les ménages français via la TICFE – taxe intérieure de consommation finale sur l'électricité.

Pour rappel, avant février 2022, les accises (impôts indirects sur la vente ou l'utilisation de certains produits, notamment l'alcool, le tabac et l'énergie) sur l'électricité étaient fixées à **32 euros par mégawattheure (MWh) pour les particuliers**. Depuis février 2022 et le déclenchement de l'opération militaire russe en Ukraine, elles ont été abaissées au minimum permis par les règles de l'Union européenne, soit **1 euro par MWh pour les particuliers (et 50 centimes pour les entreprises)**. Le gouvernement va donc « jouer » sur la fiscalité pour revenir sur le (déjà très faible) « bouclier tarifaire » financé par un déficit de 9 milliards d'euros par an à la seule charge des finances publiques.

Cette somme considérable, payée de la poche du contribuable, doit être perçue comme une très mauvaise réponse à une crise structurelle (et conjoncturelle) alimentée par la libéralisation effrénée du marché de l'énergie, l'éclatement méthodique d'EDF, l'ex-GDF, le manque d'investissement chronique dans l'énergie nucléaire, et, récemment, par les contrecoups de la guerre en Ukraine et les mesures de sanctions décidées par l'Union européenne et la France contre la Russie.

Au lieu de taxer les entreprises pour financer un bouclier réellement efficace, au lieu de libérer l'énergie des griffes du marché capitaliste, au lieu de nationaliser les grands groupes énergétiques (comme le proposent la FNIC CGT et la FNME CGT), le gouvernement fait payer la crise aux contribuables qui auront donc (une nouvelle fois) financé des aides directes et indirectes aux entreprises.

Des entreprises qui, d'ailleurs, n'hésitent pas à répercuter le coût de l'inflation sur leurs produits, malgré les aides publiques, pour continuer d'engraisser des actionnaires. La crise, pour les capitalistes, n'existe pas. On remarque d'ailleurs que les entreprises ne semblent pas concernées par le relèvement des impôts indirects sur l'énergie. **En clair, l'apport d'argent « frais » par les ménages et particuliers va donc, encore une fois, permettre, indirectement, de financer le maintien des aides publiques aux entreprises, ces structures assistées et sous respiration étatique artificielle.**

En août dernier, la FNME CGT avait dénoncé un gouvernement « sourd, privilégiant les intérêts du système libéral ».

« Au lieu de s'attaquer aux racines du problème et de remettre en cause les différentes étapes d'ouverture à la concurrence des marchés de l'électricité et du gaz, le bouclier tarifaire a creusé la dette publique du pays de plus de 50 milliards d'euros. Sa fin en 2024, sans mesures protectrices comme le retour aux tarifs régulés gaz et électricité pour tous entraînera de nombreux citoyens dans la précarité et de nombreux artisans et professionnels dans la faillite. », relevait la FNME CGT.

« Si les marchés deviennent incontrôlables, c'est à cause des pénuries organisées et entretenues par l'absence de planifications et de la perte de la maîtrise publique. Pour le bien-être des usagers, les prix du gaz et de l'électricité ne peuvent être soumis à la main du marché et aux aléas géopolitiques. La disponibilité d'une production pilotable est essentielle à la stabilité des prix pour tous usagers, artisans, PME et collectivités locales. », ajoutait encore la CGT Mines et Énergie.

Pour ce gouvernement, dont les plans de mise à mort finale d'EDF via les projets Hercule et Clamadiou ont été mis en échec par la CGT, toute perspective de rupture avec la logique ultra-libérale, est taboue.

En témoigne d'ailleurs les décisions citées plus haut du gouvernement qui vont contribuer à encore davantage étrangler les familles ouvrières et populaires. Rappelons à ce sujet que les prix ont très peu évolué sur les marchés de gros d'électricité : selon des chiffres cités par France Bleu, « sans réévaluation de cette taxe, les Français n'auraient vu sur leur facture qu'une augmentation d'environ 2 à 3%. ».

Ne nous laissons pas faire ! Des solutions concrètes, justes et efficaces existent !

Comme le rappelait par exemple la Contribution aux débats du 53^e congrès de la CGT, « Il est des biens communs et des grands secteurs économiques qu'il est politiquement justifié de soustraire au marché, et notamment : les banques, les transports, l'énergie, les laboratoires pharmaceutiques, les grands secteurs industriels.. Les choix opérés pour ces secteurs doivent être démocratiques et répondre aux besoins du plus grand nombre et non maximiser les profits. Pour ces secteurs, il faut créer par expropriation, de vastes secteurs publics qui reforment des monopoles, sous une économie planifiée donc non concurrentielle, toute dérive bureaucratique d'un État centralisateur étant rendue impossible par la réappropriation vu au paragraphe précédent. »

LE CODE DU TRAVAIL BRÛLÉ PAR LA FLAMME DES JO 2024 !

L'approche et la future tenue des JO 2024 semble ouvrir toutes les appétences libérales de ce pays. Le code du travail est foulé, bafoué et transgressé au nom d'une « prévision d'une affluence exceptionnelle de touristes à l'occasion des Jeux ».

Les JO ont bon dos et celui des travailleurs est malmené. Le préfet d'Île de France, s'appuyant sur la loi scélérate du 19 mai 2023, qui prévoit entre autres **l'ouverture dominicale des commerces, a décidé d'appliquer le**

périmètre géographique de la dérogation à 15 arrondissements de Paris. Et la période dérogatoire va bien au-delà des jeux eux-mêmes ! **15 semaines de dérogation au repos dominical, à cela s'ajoute le décret du 23 novembre 2023 relatif à la suspension temporaire du repos hebdomadaire, et c'est le retour à l'esclavagisme!**

Nous sommes à l'apogée du mépris des travailleurs à qui l'on va demander une fois de plus de sacrifier le peu de choses qu'il leur reste : leur vie sociale et leur santé. Aux salaires bas dans nos secteurs d'activité, aux conditions de travail extrêmement pénibles, s'ajoute aujourd'hui la mise à disposition totale de leur temps pour l'employeur au prix de leur vie privée et sociale. La fédération du commerce condamne et dénonce fermement ces décrets autoritaires qui ne répondent qu'aux intérêts du patronat et font des travailleurs, des esclaves à leur total service. Elle prendra toutes les mesures envisageables pour combattre ces dérogations et protéger l'intérêt de tous les travailleurs. La fédération du commerce et services appelle d'ores et déjà l'ensemble des travailleurs de ses secteurs à se mettre en grève et à se mobiliser massivement **le 17 janvier 2024 devant le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques (COJO).**

SANTÉ : PLUS DE 6 700 LITS ONT ÉTÉ SUPPRIMÉS À L'HÔPITAL EN 2022, MALGRÉ LES PROMESSES DU GOUVERNEMENT !

Le ministre de la Santé a promis de « rouvrir des lits » pour soulager l'hôpital, mais son « combat » promet d'être rude : **plus de 6.700 lits d'hospitalisation complète ont été fermés en 2022 !**

Au 31 décembre 2022, les 2.976 hôpitaux publics et privés disposaient très exactement de 374.290 lits d'hospitalisation complète, soit 6.713 de moins que l'année précédente (-1,8 %), selon le bilan de la direction statistique des ministères sociaux (Drees) publié mercredi.

2.500 places de jour supplémentaires !

Les établissements de santé ont, dans le même temps, créé 2.591 places d'hospitalisation partielle, sans nuit passée dans l'établissement (+3,1%), pour arriver à un total de 85.015 places. Contrairement à un lit, une « place » de jour peut généralement accueillir plusieurs patients quotidiens !

Ces chiffres, constatés dans le public comme le privé, illustrent « une tendance observée depuis plusieurs années », qui « reflète la volonté » des pouvoirs publics de réorganiser l'offre de soins hospitaliers vers plus « d'ambulatoire », **mais aussi les pénuries de personnel, qui « ne permettent pas de maintenir les lits », selon les auteurs de l'étude.**

39.000 lits supprimés depuis 2013 !

Depuis fin 2013, 39.000 lits d'hospitalisation complète ont été supprimés au total (-9,4 % en neuf ans), et 17 400 places d'hospitalisation partielles ont été créées.

L'effondrement capacitaire est d'ailleurs quasi-constant depuis le début des années 2000, selon les données disponibles sur le site de l'Irdes (Institut de recherche et documentation en économie de la santé). Les soignants dénoncent régulièrement ces fermetures de lits, qui saturent les services, mettent les équipes sous pression et accentuent les tensions dans les services d'urgences.

Inverser la tendance ?

« Mon seul combat pour l'hôpital public, c'est la réouverture des lits, même si ce n'est pas une très bonne nouvelle pour l'Ondam (Objectif national des dépenses de l'Assurance maladie) », avait lancé le ministre de la Santé Aurélien Rousseau lors d'une audition mi-octobre à l'Assemblée nationale.

Si les lits ferment, selon lui, « ce n'est pas pour des raisons budgétaires », c'est par « manque d'attractivité » des métiers du soin. Et le gouvernement ne « reste pas les bras ballants », avait-il défendu, évoquant les importants budgets alloués lors du Ségur de la Santé, ou les récentes revalorisations du travail de nuit. Fin novembre, il avait promis de « rouvrir plusieurs milliers de lits d'ici la fin de l'année ».

Près de 30.000 lits supprimés sous le mandat de Macron !

Au total, près de 29.800 lits ont été supprimés sur la période fin 2016-fin 2022, correspondant en majorité à **la présidence d'Emmanuel Macron.** Soit beaucoup plus que sous son prédécesseur François Hollande (-15.000 entre fin 2012 et fin 2017) mais nettement moins que durant le quinquennat de Nicolas Sarkozy (-37.000).

Les capacités ont par ailleurs diminué « plus rapidement » depuis 2020 qu'avant l'épidémie de Covid-19, note la Drees dans son étude.

La crise sanitaire peut « expliquer une baisse accrue », en raison notamment de la réaffectation temporaire de personnel en réanimation, de la déprogrammation de soins ou encore la transformation de chambres doubles en chambres simples. Pourtant le recul observé en 2022 est le « plus marqué », notent les auteurs.

L'hospitalisation à domicile (HAD) a elle vu ses capacités croître de 1,6 %, après un « bond » de 10,5 % en 2020, et 6,8 % en 2021.

TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS SANS PAPIERS : EN LUTTE POUR NOTRE RÉGULARISATION!

Nous, travailleuses et travailleurs sans-papiers en grève, salariés dans le bâtiment, la logistique, les déchets, le nettoyage, la distribution... au bénéfice d'entreprises tel Sèpur, Chronopost, Véolia, Suez, GLS, DPD, Fedex, Géodis, ONET, Atalian, Carrefour, Franprix, les grossistes du MIN de Rungis... Pour la très grande majorité d'entre nous, nous travaillons sous le statut d'intérimaire, qui permet de masquer la surexploitation dont nous sommes victime.

Depuis le mardi 17 octobre 2023, nous sommes **plus de 650** en lutte sur **33 piquets de grève** dans nos entreprises pour gagner notre régularisation et nos droits : nous refusons de continuer à être surexploités.

Parce que nous sommes des travailleurs et travailleuses sans papiers, nous subissons de multiples discriminations dans nos entreprises. Nos conditions de travail sont systématiquement dégradées ; on nous impose les contrats les plus précaires (intérim, extras, auto-entreprenariat). Nous sommes pourtant des travailleurs de France mais nous sommes exclus des conventions collectives et des droits sociaux.

Nous faisons partie intégrante de la classe ouvrière de ce pays. Nous créons des richesses et du développement comme nos collègues. Nous cotisons et contribuons comme vous au système de solidarité nationale de sécurité sociale.

Nous refusons de continuer à être méprisés et ignorés !

En Île-de-France, ces réalités ne sont pas discutables : les travailleurs immigrés avec ou sans papiers représentent **40 à 62% des travailleurs** des branches de l'aide à domicile, du BTP, de l'hôtellerie-restauration, du nettoyage, de la sécurité et de l'agro-alimentaire (**chiffres INSEE, étude 2023**) Nous sommes déterminés à nous battre pour notre dignité de travailleurs, nos droits et l'égalité de traitement : « À travail égal, salaire égal »

Notre combat, c'est le vôtre, c'est celui de tous les travailleurs et travailleuses, pour de meilleures conditions de travail !

Nous régulariser, c'est augmenter les salaires, se battre contre le travail dissimulé, contre la précarisation de toutes et tous : c'est tirer les conditions de travail de tout le monde vers le haut !

Aujourd'hui, nous sommes confrontés à des difficultés préfectorales mais aussi à un arbitraire patronal !

C'est à notre employeur de décider s'il soutiendra ou pas notre demande de régularisation. Quel intérêt aurait un employeur qui nous surexploite d'accompagner cette demande ? Aucun ! Avec la CGT nous revendiquons la régularisation automatique des travailleurs sur la simple preuve de la relation de travail. Avec la CGT nous revendiquons plus de moyens humains dans les Préfectures pour que chaque usager puisse être reçu dignement. Unissons-nous !

Nous formons une seule communauté de travail et nos intérêts sont communs !

ILS ONT PEUR D'UNE GRÈVE PENDANT LES J.O !

Le léger recul du gouvernement ne doit pas faire illusion !!!

Le Parlement repousse jusqu'à fin 2026 la libéralisation des lignes de bus RATP.

La date butoir pour ouvrir les bus de la RATP à la concurrence est décalée de deux ans, à fin 2026. Au lieu de fin 2024. Après les députés, les sénateurs ont validé le 18 décembre à 242 voix contre 98 la proposition de loi soutenue par le gouvernement et qui fixe ce nouveau calendrier. Lequel permet d'enjamber les Jeux olympiques de l'été 2024, pour tenter d'éviter le risque de grèves pendant l'événement sportif international à Paris et en Île-de-France.

Outre l'étalement jusqu'à la fin 2026 des appels d'offres pour les 308 lignes de bus concernées, la loi précise les modalités de transfert des salariés de la RATP à leur nouvel employeur, en cas de transfert.

En maintenant leurs garanties sociales. 19.000 agents sont concernés, dont environ 15.000 conducteurs de bus, sur 308 lignes et 4.500 bus. Les transferts des ex-agents de la Régie se feront selon le critère des centre-bus (dépôts) et non des lignes de bus, pour éviter de les éloigner de leur lieu de travail. Mais, pour résoudre le problème de pénurie de conducteurs, **ces derniers devront renoncer pendant quinze mois à la réduction du temps de travail de 13 heures à 11 heures pour les journées « en double service »** .

PAULSTRA (VIERZON) : GRÈVE CONTRE LA NOUVELLE CONVENTION COLLECTIVE DE LA MÉTALLURGIE !

A Vierzon, la grève des métallos de l'usine Paulstra se poursuit depuis plusieurs semaines. Un rassemblement a été organisé par les ouvriers mobilisés avec la présence de délégations de syndicalistes CGT (de Côtes-d'Armor, Maine-et-Loire, Eure ou Loiret et Mayenne), notamment avec la Coordination CGT Hutchinson.

Paulstra est un sous-traitant automobile, fabricant de pièces en caoutchouc anti-vibratoire, intégré au groupe Hutchinson lui-même détenu majoritairement par la multinationale Total.

Les grévistes s'opposent à la nouvelle convention collective nationale de la métallurgie qui entrera en vigueur le 1er janvier 2024. La grille de qualifications entérinée par cet accord est particulièrement perçue, et à juste titre !, comme une régression sociale inédite et indécente. « *Avant nous avions un système de coefficient basé sur l'individu, désormais la cotation en reconnaît que l'emploi et la personne* », explique un élu titulaire CGT et secrétaire du Comité social et économique au sein de Paulstra.

BAYONNE (Pyrénées-Atlantiques) : GRÈVE À L'HÔPITAL CONTRE L'INJUSTICE SOCIALE !

Grève massive des agents du centre hospitalier de la côte basque fin décembre : près de 600 personnes rassemblées et en grève contre une répartition inique des primes de fin d'année ((et financée par les cotisations de l'ensemble des travailleurs du site), et dont une partie doit désormais être reversée aux cadres uniquement.

L'hôpital de Bayonne compte 4.000 salariés, dont une centaine de cadres. Étranglés comme ailleurs par la vie chère, les travailleurs de l'hôpital sont mobilisés pour dénoncer cette modification de la prime de service des agents « *en vue de créer une prime aux managers* ». Un nouveau préavis de grève sera déposé par l'intersyndicale pour le 2 janvier si la direction refuse de revenir sur sa décision.

EMMAUS : EN GRÈVE DEPUIS + DE 175 JOURS !

Face au préfet et Emmaüs, « *organisations et militants CGT doivent faire masse à la Halte Saint Jean-Emmaüs* », déclare l'UD CGT 59 qui appelle à un large rassemblement, dès le 2 janvier à 9h, devant le 181 avenue du Général LECLERC à Saint André Lez-Lille.

Les compagnons grévistes d'Emmaüs du Nord **sont en grève totale depuis plus de 175 jours.**

POUR UNE POLITIQUE OFFENSIVE DE TRANSPORT D'INTÉRÊT GÉNÉRAL !

À l'heure où les questions climatiques imposent de prendre des mesures fortes, il est nécessaire de mettre en œuvre une politique offensive de transport pour l'intérêt général. Cela passe par le transport de marchandises par le rail via une entreprise publique dégagée de toutes contraintes économiques et des logiques de marché. Il faut créer les conditions d'imposer une volonté politique et une maîtrise publique des transports, cohérente et basée sur les principes du service public, visant la réponse aux besoins et l'efficacité économique, sociale et environnementale ainsi qu'un aménagement du territoire équilibré.

Cela passe aussi par une politique industrielle qui répond aux enjeux de relance de services publics. La CGT milite pour une démocratisation dans l'élaboration des choix en renforçant la présence, le pouvoir de propositions des représentant-es des salarié-es et des usager-es à tous les niveaux de concertations où s'élaborent et se mettent en œuvre les politiques afin d'élaborer de nouvelles propositions répondant aux divers besoins de transports multimodaux et de l'intermodalité.

LA ROCHELLE (Charente-Maritime) : VICTOIRE POUR LES SALARIÉ-E-S INTERMITTENT-E-S DE LA COURSIVE !

Après 2 semaines de lutte, la trentaine de salarié-e-s intermittent-e-s de La Coursive, scène nationale de La Rochelle, ont obtenu gain de cause quant à leurs revendications, à savoir :

- Application de la revalorisation automatique annuelle de leurs taux horaires (ce que la direction ne faisait plus malgré un usage en vigueur depuis 2006) et rattrapage des trois années où il n'y a pas eu de hausse ;
 - Augmentation des taux horaires au regard de l'inflation ;
 - Versement de la prime de fin de saison qui ne s'appliquait alors qu'aux salarié-e-s permanent-e-s de la structure.
- Le Syntac-CGT, dont les responsables régionaux ont mené la négociation aux côtés de nos élus du Comité social et économique, salue encore une fois le courage et la détermination des salarié-e-s qui ont livré ce combat, malgré la précarité de leurs contrats de travail.

Ce qu'il vient de se passer à La Coursive, à l'instar de ce qu'il s'est passé à la MC2 le mois dernier, doit interroger les tutelles, ministère de la Culture en tête, sur la situation plus qu'alarmante que traverse un grand nombre d'établissements labellisés du spectacle vivant. Comment garantir des rémunérations décentes aux salarié-e-s quand les subventions stagnent (voire régressent) ? Comment sortir de la norme UNIDO (qui s'applique aux CDN et aux scènes nationales) qui oblige à une séparation comptable entre masse salariale permanente et masse salariale intermittente ? Comment penser le fonctionnement d'un établissement de spectacle vivant comme un tout, au service tout entier du projet artistique, plutôt que diviser les équipes entre les « fonctions supports » d'un côté et la « marge artistique » de l'autre ?

Alors que la navette parlementaire autour du PLF 2024 s'achève (à grands coups de 49.3), le Syntac-CGT regrette qu'en lieu et place d'une réflexion profonde autour du refinancement du service public de la culture soit proposé le plan « *mieux produire, mieux diffuser* », chichement doté de 9 millions d'euros, qui occulte la

problématique majeure du secteur : l'insuffisance criante des dotations financières qui nuit tant aux projets artistiques qu'au travail des salarié-e-s qui y œuvrent au quotidien.

Électricité : Les travailleurs ne paieront pas les profits des entreprises capitalistes

SIGNEZ ET FAITES SIGNER LA PÉTITION:

<https://www.leslignesbougent.org/petitions/electricite-les-travailleurs-ne-paieront-pas-les-profits-des-entreprises-capitalistes-15181/#formulaire>

parmi les commentaires :

Guy BA***U

Jusqu'au veulent aller la macronie et le capitalisme. Saigner les "pauvres" pour enrichir les actionnaires, c'est ça être humain? Redistribuer les dividendes aux salariés, Partager les richesses produites par le monde du travail.

AIDEZ NOUS, SOUSCRIPTION NATIONALE

Nous ne disposons d'aucun financement officiel, ni d'aucune autre ressource que celle que nous procurent les dons de nos adhérents, de nos sympathisants, de nos amis.

Nous savons que nous pouvons compter sur vous.

Souscrivez et faites souscrire autour de vous

Chèques libellés à : Parti Révolutionnaire COMMUNISTES envoyer à :

Communistes 27, boulevard Saint Martin 75003 Paris (attention au changement d'adresse)

Vos dons pourront être déclarés aux impôts pour obtenir un dégrèvement